



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

LP

Question orale n° 135

Texte de la question

Les services du rectorat de Lille ont récemment informé M le proviseur du lycée de l'Aa à Saint-Omer de la fermeture prochaine et progressive de la section couture de l'établissement. Cette décision est particulièrement surprenante à plusieurs titres : les effectifs en 1re et 2e année de BEP sont au complet ; la section a été dotée l'an dernier, d'un matériel de pointe, c'est-à-dire d'un système de coupe assisté par ordinateur ; l'Audomarois reste la région qui compte encore le plus d'entreprises textiles, entreprises qui accueillent régulièrement en stage les élèves de la section couture du lycée de l'Aa et procèdent même à des embauches ; paradoxalement, la section du lycée de l'Aa serait la seule menacée par une fermeture, étant précisé qu'il y a quelques mois encore, les services du rectorat envisageaient l'ouverture d'une demi-section supplémentaire ; les cinq enseignantes qui l'animent s'interrogent légitimement sur leur avenir. Pour toutes ces raisons, M. Michel Lefait demande à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche des assurances quant au maintien de la section couture du lycée professionnel de l'Aa de Saint-Omer.

Texte de la réponse

MAINTIEN DE LA SECTION COUTURE DU LYCÉE PROFESSIONNEL DE L'AA DE SAINT-OMER

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Lefait, pour exposer sa question n° 135 relative au maintien de la section couture du lycée professionnel de l'Aa de Saint-Omer.

M. Michel Lefait. Monsieur le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, les services du rectorat de Lille ont récemment informé M. le proviseur du lycée de l'Aa à Saint-Omer de la fermeture prochaine et progressive de la section couture de l'établissement. Or cette décision est particulièrement surprenante à plusieurs titres.

Tout d'abord, les effectifs en 1re et 2e année de BEP sont au complet.

Ensuite, la section a été dotée l'an dernier d'un matériel de pointe, c'est-à-dire d'un système de coupe assisté par ordinateur.

Par ailleurs, l'Audomarois reste dans le Pas-de-Calais la région qui compte encore le plus d'entreprises textile, entreprises qui accueillent régulièrement en stage les élèves de la section couture du lycée de l'Aa et procèdent même à des embauches.

La section du lycée de l'Aa serait donc paradoxalement la seule menacée par une fermeture étant précisé qu'il y a quelques mois encore, les services du Rectorat envisageaient l'ouverture d'une demi-section supplémentaire. Enfin, les cinq enseignantes qui l'animent s'interrogent légitimement sur leur avenir.

Eu égard à toutes ces raisons, pouvez-vous, monsieur le ministre, nous donner des assurances quant au maintien de la section couture du lycée professionnel de l'Aa à Saint-Omer ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

M. Luc Ferry, *ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche*. Monsieur le député, la décision du recteur a été prise en concertation et je dirai même en accord avec la région. Elle repose sur trois considérations qui, malheureusement, me paraissent assez légitimes.

Premièrement, un certain nombre d'entreprises ont cessé leur activité dans la région et le schéma régional des formations professionnelles avait prévu de maintenir un pôle d'enseignement professionnel des métiers de l'habillement sur le site de Calais et non sur celui de Saint-Omer.

Deuxièmement, la préparation de la rentrée 2003 s'effectue dans un contexte de baisse des effectifs des élèves dans les lycées professionnels. S'agissant plus précisément de l'entrée en BEP, on prévoit même une diminution de 200 élèves, dont une centaine sur le site de Saint-Omer.

Troisièmement, six élèves seulement avaient demandé leur inscription dans cette filière en premier voeu, les seuls qui soient significatifs si l'on veut éviter des taux d'échec trop importants. Or, en février, ils n'étaient plus que trois.

Au total, cette section couture n'étant ni demandée par les élèves, ni prometteuse sur le plan de l'emploi, il faut bien admettre que, en accord avec la région, le recteur a raison de prévoir sa fermeture pour pouvoir éventuellement ouvrir d'autres filières plus porteuses d'avenir.

S'agissant des professeurs, dont je me préoccupe, bien sûr, là encore, la solution ne consiste pas à maintenir artificiellement ouvertes des sections de BEP. Ce n'est pas ainsi qu'on résoudra le problème de l'enseignement professionnel. Il faut plutôt essayer de trouver de nouveaux clients, si j'ose dire, c'est-à-dire de nouveaux élèves. C'est dans cette perspective que j'ai mis en place, cette année, une procédure permettant aux collégiens d'aller découvrir les métiers dans les lycées professionnels. Dans un contexte de diminution continue des effectifs depuis quinze ans, cette mesure devrait apporter une bouffée d'air très importante aux lycées professionnels et contribuer à stabiliser l'emploi des PLP de façon beaucoup plus efficace et plus légitime qu'en maintenant artificiellement ouvertes des filières qui ne correspondent plus ni à l'offre ni à la demande.

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Lefait.

M. Michel Lefait. Monsieur le ministre, j'ai bien entendu vos arguments, mais le département du Pas-de-Calais est frappé de plein fouet par des drames économiques - ce n'est pas M. Delevoye qui vient d'arriver qui me contredira. L'exemple de Metaleurop est dans tous les esprits. L'Audemarois, qui a été longtemps considéré comme une oasis économique privilégiée, commence à connaître des problèmes lourds, et vous ne m'empêcherez pas de penser que la décision de fermer la section couture contribue à vider un territoire de sa substance et le prive d'une raison d'espérer en son avenir.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 135

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2003, page 1271

Réponse publiée le : 26 février 2003, page 1329

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 24 février 2003